

Porter à connaissance

Questions de justice environnementale
sur l'agglomération bordelaise

Chaire Gilles Deleuze «Métropole, Nature et Démocratie»

- **Préambule**, *page 3*
- **Agglomération bordelaise : données du territoire**, *page 5*
- **Sites et sujets sensibles en matière de justice environnementale sur l'agglomération bordelaise**, *page 9*
- **Questions annexes**, *page 25*
- **Composition du groupe de travail**, *page 26*

La Cub est partenaire de la chaire Gilles Deleuze «Métropole, Démocratie, Nature», portée par la Fondation Bordeaux Université. Pour sa première année, la chaire s'intéressera au thème de la justice environnementale.

La Cub a confié au Conseil de développement durable de l'agglomération bordelaise (C2D)* la mission de mettre en œuvre sa participation à ce projet.

Pour ce faire, un groupe de travail mixte a été constitué. Il est formé de membres du C2D, d'étudiants en géographie, philosophie, sciences politiques, d'élus, de techniciens de La Cub, et est ouvert à la Fondation Bordeaux Université ainsi qu'aux autres mécènes de la chaire.

Afin d'être éclairé sur les questions de justice et d'inégalités environnementales, il a reçu dans un premier temps, Julie Gobert, auteur de la thèse : *Les compensations socio-environnementales : un outil socio-politique d'acceptabilité de l'implantation ou de l'extension d'infrastructures*.

Ce «porter à connaissance» est le fruit du travail du groupe qui a souhaité dresser un panorama non exhaustif de sujets et de sites sensibles en matière de justice environnementale sur l'agglomération bordelaise.

L'ensemble de ces propos sont ceux du groupe. Conçus comme une mise en débat, ils sont forcément partiels et partiels et s'appuient sur les envies exprimées, les informations détenues en l'état par les personnes ayant participé.

Le «porter à connaissance» n'est donc pas une série de problèmes à résoudre mais bien une organisation d'illustrations permettant d'ouvrir le débat avec Cynthia Fleury afin de mieux comprendre la notion de justice environnementale et ses incidences sur la conduite de l'action publique.

* Le Conseil de développement durable de l'agglomération bordelaise (C2D) est une structure de démocratie participative mise en place par la Communauté urbaine de Bordeaux. Il est composé de 200 membres issus de la société civile : acteurs économiques, syndicaux, associatifs, représentants d'organismes publics, citoyens des communes, universitaires, habitants volontaires et tirés au sort. Il est présidé par Fabienne Brugère, professeure de philosophie à l'université de Bordeaux 3. Auprès de La Cub, le C2D formule des propositions, anime des débats et assure la fonction de garant de la participation.

Agglomération bordelaise : données du territoire

La Communauté urbaine de Bordeaux (ou Cub) est située dans le département de la Gironde (Estuaire de la Gironde) et la **région Aquitaine**. Elle est la 4^e plus grande **Communauté urbaine de France** et regroupe 27 communes de l'agglomération de **Bordeaux**, ce qui fait d'elle l'agglomération la plus étendue de France après Paris.



► La Population

En 2010, la population de La Cub était de 719 489 habitants et ne cesse d'augmenter. En effet, d'ici à l'année 2030, la population de l'unité urbaine entière devrait atteindre le million d'habitants. La population de Bordeaux représente un tiers de la population de l'agglomération. Depuis 2000, La Cub compte environ 12 000 naissances par an et un habitant sur trois a moins de 25 ans.

► Espaces naturels

Aujourd'hui, la moitié des 55 000 ha de la Communauté urbaine se présente sous la forme d'espaces naturels et agricoles. Cet équilibre constitue à la fois un trait marquant de l'identité du territoire et un atout pour un développement durable de la métropole, à condition de renverser la tendance actuelle à l'étalement urbain qui contribue au grignotage de ces espaces.

La Cub est profondément marquée par la présence de l'eau. En premier plan, son artère principale : la Garonne, un fleuve que rejoint la Dordogne au niveau de la Presqu'Île d'Ambès, à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde. De nombreux ruisseaux et petites rivières traversent aussi le territoire de La Cub.

Le territoire de La Cub, propose une grande variété de cultures agricoles assurées par près d'une centaine d'agriculteurs exploitants : la rive gauche de la Garonne et ses sols particuliers ont permis aux villes du Nord de La Cub de développer la Vallée maraîchère et ce depuis plus d'un siècle.

La presqu'île d'Ambès, attire, elle, des éleveurs bovins et offre plusieurs hectares de culture céréalières. Les villes du sud, comme Pessac sont des terroirs réputés, pour la viticulture mais aussi pour la sylviculture. Des bois et des cultures de céréales sont également présents, notamment autour des Jalles du nord de La Cub.

Les milieux naturels de La Cub abritent une grande variété d'espèces animales et végétales locales.

Certaines sont protégées (Angélique des estuaires, vison d'Europe, Azurée du serpolet). D'autres, sont plus communes mais tout aussi importantes (renard, loutre ou diverses orchidées).

On retrouve aussi de nombreuses espèces migratrices qui trouvent sur le territoire de La Cub des habitats naturels propices à leur reproduction (anguille européenne, esturgeon, lamproie, ...) ou encore à une halte hivernale (pour les oiseaux notamment).

► Zones industrielles

4 grandes zones industrielles partagent le territoire de La Cub

- Zone industrielle de Blanquefort - Parc d'activités Ecoparc

Certifié ISO 14001, le site se veut locomotive de l'agglomération en matière d'éco entreprises. Il sera desservi par le tramway en 2013 et accueille déjà une pépinière d'entreprises ainsi que le lycée technique des Métiers de l'habitat.

- Zone aéronautique de Mérignac

- Aéroport de Bordeaux-Mérignac

- Bordeaux Aéroparc est un parc scientifique et industriel destiné à accueillir des entreprises de haute-technologie

- Pôle chimie logistique - presqu'île d'Ambès

7 établissements soumis à la directive SEVESO (dont 5 seuils haut).

- Pôle industrialo-portuaire de la presqu'île d'Ambès

10 établissements SEVESO seuils haut.

Sites et sujets sensibles en matière de justice environnementale sur l'agglomération bordelaise



En raison de sa situation géographique, de l'implantation de certaines industries sur son territoire, de l'évolution des modes de vie de ses habitants, le territoire et les acteurs de La Cub doivent faire face à plusieurs types de risques et nuisances qui soulèvent des questions de justice environnementale du point de vue des citoyens.

► 1. Questions de représentations en matière de justice environnementale

Les questions de justice environnementale font parfois l'objet de représentations qui s'appuient sur des interprétations ou des appréhensions imprécises voire erronées d'un problème ou d'une réalité.

Parmi les raisons expliquant ces représentations, on peut penser que les personnes qui les véhiculent n'ont pas eu accès à l'ensemble des informations (techniques, scientifiques, juridiques) leur permettant d'avoir une juste et complète compréhension de la question.

On observe que plus le sujet est sensible, en lien avec une notion de risques ou qu'il est complexe et fait appel à des connaissances techniques, plus il cristallise les peurs et les représentations. La formulation d'avis à partir de faits considérés comme erronés par les experts entretient à l'inverse, l'incompréhension des mêmes experts à l'égard de l'expression citoyenne, d'autant que les besoins de vérité et d'exactitude sont inhérents à des sujets très complexes, considérés comme vitaux.

La notion de vérité vient alors percuter celle de légitimité. Mais peut-on réduire la parole légitime à la seule parole « vraie » ?

Peut-on envisager un partage équitable voire démocratique de l'information? Un droit à la parole pour tous et une participation large à la prise de décision? La notion de «capacitation» citoyenne, de valorisation des compétences est ainsi au coeur des questions de participation mais aussi de justice environnementale

Est-ce que seuls les experts, les porteurs d'un discours scientifique ou technique détiennent la vérité, peuvent s'exprimer et influencer les choix qui engagent la collectivité? La notion de justice environnementale n'implique-t-elle pas au fond, de partager l'information équitablement et de faire entendre la parole de chacun?

» Traitement des déchets

► Déchets enterrés en dehors de La Cub

Le contexte : L'idée est avancée, au sein du groupe de travail que partie des déchets de La Cub sont enterrés en dehors de son territoire

Le problème : Pollution des territoires voisins considérée comme inacceptable

Correction : Un technicien de La Cub corrige et rappelle que les déchets de La Cub sont majoritairement incinérés.

La mise en décharge devient marginale. Sur les 404 000 tonnes de déchets annuels traités, la mise en décharge concerne 40 000 t : 2 500 t d'ordures ménagères, 21 000 t de tout venant non incinérable des centres de recyclages, 12 000 t de tout venant des services communaux et 5 000 t de mâchefer (résidu des OM après valorisation énergétique).

Seules les 2 500 tonnes d'ordures ménagères pourraient être traitées différemment. Elles correspondent le plus souvent à des périodes d'entretien des usines.

► Usine d'incinération de Cenon

Le contexte : L'usine d'incinération des ordures ménagères de Cenon est une composante du complexe thermique des Hauts de Garonne qui traite et produit de l'énergie à partir des déchets des habitants de la Communauté urbaine de Bordeaux.

L'énergie récupérée sous forme de vapeur par les deux chaudières permet d'alimenter un réseau de chauffage urbain, d'eau chaude sanitaire et produit de l'électricité. Les résidus de la combustion sont aussi valorisés. Le complexe thermique des Hauts de Garonne est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le problème : Malgré les avantages associés à ce complexe (ressource quasi gratuite pour le chauffage, développement de services autour de l'usine, crèche, arrivée du tram), certains riverains s'élèvent contre son activité et demandent parfois sa fermeture). Nuisances incriminées : pollutions supposées liées notamment aux vapeurs blanches sortant des cheminées.

Dans les faits, la pollution est très limitée suite à la mise aux normes de 2005. Les valeurs mesurées sur les différents polluants caractéristiques (dioxines, furannes, métaux lourds) sont largement en dessous des seuils. Cependant, le suivi environnemental va être maintenu.

Cet exemple pose donc à la fois un problème de représentation (toute fumée est-elle polluante? Toute pollution est-elle visible?) et d'attractivité du territoire (les services liés à l'usine ayant attiré de nouveaux habitants).

► 2. Attractivité d'un territoire et mutations sociologiques

L'attractivité d'un territoire peut entraîner des mutations sociologiques liées à l'évolution démographique et aux modifications de la structure de la population.

Elle peut aussi générer des attentes différentes selon les catégories socioprofessionnelles :

- Des mutations économiques (ex : le passage d'une économie où l'agriculture occupait une part prépondérante à une économie différente, péri-urbaine et résidentielle).
- Des enjeux d'emplois, de qualification et d'occupation de l'espace.
- Des mutations de mode de vie qui créent de nouvelles attentes notamment en termes de loisirs et de services.

Ces mutations sociologiques créent inévitablement des tensions entre les attentes des habitants «historiques» du territoire (parfois contraints de le quitter) et les nouveaux résidents.

► Arrivée du tramway et mutation sociologique des quartiers

Le contexte : La présence du Tramway est un facteur favorisant l'arrivée de nouvelles populations dans un quartier.

Le problème : Ces gros investissements occasionnent une hausse du coût de l'immobilier en rendant des territoires plus attractifs. On observe un effet pervers de l'investissement public qui peut conduire à changer la configuration sociologique d'un quartier.

► **Renouvellement urbain et gentrification (par exemple, les quartiers de Saint-Michel, Saint-Pierre, Les Chartrons)**

Le contexte : Les travaux d'embellissement sur La Cub et notamment à Bordeaux, le classement de la ville au Patrimoine mondial de l'Unesco, la réhabilitation de quartiers populaires a entraîné une hausse des prix du foncier, des changements de mode vie et d'activité économique.

Le problème : Ces transformations urbaines ont finalement favorisé l'arrivée de nouveaux habitants appartenant aux classes moyennes et supérieures et conduit les premiers résidents (aux conditions de ressources plus faibles, appartenant souvent à des familles d'immigrés...) à s'exiler à l'extérieur du quartier. Comment proposer un projet de rénovation urbaine (visant à lutter contre l'insalubrité, cherchant à embellir la ville, à développer le tourisme) tout en maintenant une mixité sociale et culturelle ?

► 3. La métropole millionnaire : Concentration et diffusion

Le contexte : L'agglomération bordelaise, qui envisage de rassembler un million d'habitants à l'horizon 2030 est confrontée, comme d'autres pôles urbains, aux effets de la métropolisation.

Elle se caractérise notamment par une attractivité accrue et par la concentration des personnes ainsi que des activités dans le coeur de la métropole : activités économiques, politiques, culturelles..., emplois correspondant majoritairement à des fonctions tertiaires supérieures.

En parallèle, les politiques d'urbanisme s'attachent à lutter contre l'étalement urbain ou la diffusion de l'habitat dans les zones péri urbaines.

Cette densification est présentée comme une nécessité pour toutes les villes qui doivent faire face à une urbanisation toujours croissante, à l'étalement urbain et à l'accroissement démographique global. Elle limiterait les coûts d'investissement, l'impact écologique, les déplacements en voiture, créerait du lien social.

Le problème : Certaines voix s'élèvent contre la densification :

- La santé individuelle et collective souffrent de la massification qui résulte d'une densification trop importante (pollution, stress...),
- Les gains sont avant tout d'ordre financier (lois de dégrèvement fiscal, expansion économique des grands promoteurs immobiliers) plutôt qu'écologiques.
- On observe une paupérisation des villes moyennes et territoires voisins de la métropole : moins d'équipements, d'emplois, d'entreprises, de services publics.
- Les politiques d'urbanisme imposent un modèle vertueux de vie et d'habitat collectif qui ne correspond pas forcément aux aspirations de tous les citoyens. La maison individuelle avec jardin, garage et barbecue restant un idéal très répandu.

Au final : quel modèle d'urbanisme privilégier ?

► 4. Inégalités en matière de qualité de vie

La qualité de vie sur une même agglomération est souvent inégalement répartie. Certains investissements (routiers, économiques, architecturaux) peuvent conduire à des injustices privilégiant certains habitants et certains objectifs (économiques, plutôt qu'environnementaux).

► Quartiers en ZUP (communes de la rive droite, entre autres)

Le contexte : Des logements urbains datant des années 60 offrant de mauvaises conditions d'insonorisation.

Le problème : Les résidents subissent le bruit produit par d'autres dans l'immeuble mais aussi à l'extérieur (circulation routière..). Cela occasionne des problèmes en matière de santé et de bien-être pour les personnes.

Faut-il et peut-on interdire les bruits de vie collective dans ces immeubles ; empêcher la circulation des personnes sur les axes routiers à proximité ?

Les habitants ont-ils les outils et les connaissances pour faire valoir leur droit à une vie paisible et à subir le moins de nuisances possibles ?

► Qualité de vie sur le campus de Bordeaux

Le contexte : Le campus de Bordeaux (excentré, construit sur des espaces inoccupés, sur un modèle de campus américain) reste un espace à part dans l'agglomération bordelaise malgré la venue du tram.

- En matière de logement, les villages étudiants sont de qualité inégale. Le village 5 concentre des problèmes de nuisance (bruit, cafards); par opposition au village 2, de meilleure qualité.
- En ce qui concerne la vie au campus, le domaine manque de commerces, services, de loisirs

Le problème : L'absence relative de vie citadine dans le campus peut conduire à un usage particulier de cet espace : on y étudie, on y travaille, on y passe. On n'y vit pas vraiment.

Compensations étudiées :

- Attribuer des permis de construire à l'intérieur du campus pour des maisons individuelles.
- Favoriser l'implantation de commerces et services.
- Développer l'animation et la vie culturelle au sein du campus.

► 5. Ressources naturelles et bien commun

Les arguments en faveur d'une gestion prudente des ressources pour préserver les conditions de vie des générations futures sont nombreux. Rares sont ceux qui s'y opposent par principe mais si on se penche plus en détail sur la question, il s'agit d'interroger notre conception du bien commun, de ce qui doit être protégé, partagé, par qui et sur quel territoire. L'affaire devient, dès lors, moins évidente.

Quelles seraient les ressources naturelles qui appartiennent à la collectivité ?

Existe-il des ressources pouvant être qualifiées de « biens communs de l'humanité » et qu'il s'agirait de préserver selon une échelle territoriale à déterminer (La commune, l'agglomération, le département, la région, l'Etat, l'Europe, le Monde) ?

On pourrait plus particulièrement se poser la question pour une ressource de première nécessité telle que l'eau.

A qui appartient l'eau des nappes phréatiques ? Qui en est responsable ?

► Captation de l'eau potable en dehors du territoire de La Cub

Le contexte : Afin d'alimenter en eau potable les habitants de l'agglomération, qui concentrent 50% de la population du département et 75% des emplois, La Cub capte l'eau en dehors de son territoire (40% hors Cub).

Le problème : Compétition sur les nappes et risque d'épuisement des nappes des territoires voisins.

Qui privilégier pour l'utilisation de cette ressource ?

- Les habitants de l'agglomération (50 % des habitants du département) qui ont un besoin légitime en eau potable ?
- Les habitants des zones de captation qui peuvent avoir besoin des ressources en eau également pour leur activité professionnelle (par ex agricole) ?

Compensations : La Cub redistribue de l'eau aux habitants en dehors de son territoire et étudie une modulation des tarifs de l'eau en fonction des tranches de consommation pour inciter à une maîtrise des consommations.

► 6. Exposition aux risques

La notion de risques a envahi nos vies avec notamment l'émergence du principe de précaution, la société du risque nul, la société assurantielle, l'Etat-Providence. Elle se caractérise par des politiques de diminution de l'exposition aux risques et par l'indemnisation des victimes (à l'origine d'un véritable droit du non-risque).

Au-delà d'un refus du risque généralisé, on peut s'interroger sur l'acceptabilité sociale du sinistre.

L'application stricte du principe de précaution ne met-elle pas un frein au développement de la recherche fondamentale, aux démarches d'innovations technologiques? N'entretient-elle pas des peurs collectives et l'illusion du risque zéro?

Mais si l'on admet que le risque est inévitable, qui doit le supporter en priorité? Les décisions publiques ne conduisent-elles pas parfois à exposer certaines populations au nom de l'intérêt général?

» Le risque inondation

Située en bout d'estuaire de la Gironde et au cœur d'un système hydrographique comptant plus de 150 ruisseaux, la Communauté urbaine de Bordeaux est vulnérable autant aux variations de la Garonne qu'aux épisodes de marée et de tempête agitant l'Océan Atlantique. Dans ce régime dit « fluvio-maritime », le risque de débordement des eaux est donc permanent. Combiné à l'urbanisation qui empêche l'infiltration des eaux de pluie dans le sol, un fort épisode de précipitations couplé à des vents forts et un coefficient de marées particulièrement élevé peut conduire à des inondations affectant les communes en bord d'estuaire. Ce risque est d'autant plus élevé que près d'un tiers du territoire de La Cub se trouve sous le niveau le plus haut de la Garonne à marée haute. C'est ainsi que certaines zones, constituant de véritables cuvettes naturelles, se retrouvent soumises à un risque élevé amplifié par le réchauffement climatique.

► Aménagement des zones inondables sur la presqu'île d'Ambès - projet de restauration d'un champ d'expansion de crue

Le contexte : Afin de compenser le renforcement des protections des zones urbaines et industrielles, et faire face au réchauffement climatique, il est envisagé de permettre aux eaux d'inondation de rejoindre les marais au cœur de la presqu'île d'Ambès. La mise en œuvre de zones de ralentissement des crues dans les marais impliquerait alors l'aménagement de passages d'eau dans les digues.

Le problème : Des terres seraient inondées et le projet soulève inquiétudes, et incompréhensions de la population. Il existe un véritable clivage entre les peurs des habitants, des élus, de voir leurs maisons, leur territoire inondés et le discours des techniciens qui tentent de rationaliser le projet. Parmi les arguments que ces derniers avancent :

- L'eau était présente dans le marais avant la construction des digues. Il s'agit d'une certaine manière de revenir à une situation « naturelle » (avant l'intervention de l'homme).
- Les maisons isolées subissent d'ores-et-déjà des inondations. Le projet pourra conduire néanmoins à augmenter la hauteur de l'eau d'inondation. Des compensations sont en cours de réflexion.

La montée inéluctable des eaux de l'estuaire liée au réchauffement climatique menace les bourgs de la presqu'île d'Ambès et donc des zones d'habitat plus denses ainsi que des industries classées SEVESO.

Qui privilégier pour le vécu dans ce même espace ?

- Les habitants de maisons isolées qui, même lorsqu'ils subissent déjà des inondations, craignent de voir monter la hauteur du niveau des eaux suite à une restauration du champ naturel d'expansion des crues ?
- Les zones d'habitat plus denses ? Les zones industrielles ?

Compensations étudiées : L'édification de maison sur pilotis, la construction de digues autour des hameaux.

**Comment corriger les représentations, s'il y a lieu et favoriser une plus grande égalité dans l'aptitude à comprendre les tenants d'une question complexe de nature à modifier l'environnement ?
Comment permettre à tous les intéressés d'interpeler les experts et la puissance publique ?**

» Le risque industriel

L'approche collective de la gestion des risques industriels liés aux installations Seveso introduit un nouvel enjeu de société lié à la gouvernance du risque, autrement dit à la façon dont les différents acteurs concernés s'entendent collectivement sur la façon d'accepter, d'assumer, de gérer et de maîtriser ces risques.

D'une manière générale, les implantations à risque qui posent le plus de problèmes, tant aux pouvoirs publics qu'aux exploitants des sites sont des implantations anciennes, rattrapées par l'urbanisation, à proximité des agglomérations du fait de la croissance démographique.

► La presqu'île d'Ambès et l'estuaire de la Gironde

Le contexte : Port d'estuaire, le port de Bordeaux ne peut compter que sur un trafic limité en fret commercial. En revanche, les disponibilités foncières dont il dispose sur les rives en font un port essentiellement industriel.

Les réserves foncières toujours disponibles ont permis d'inscrire dans le schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise les zones industrialo-portuaires de Bassens et d'Ambès comme pôle de développement économique. De même les terrains de l'avant-port du Verdon permettent d'envisager la construction d'un terminal méthanier.

Le problème : Les perspectives de développement industriel de la presqu'île d'Ambès et de la rive gauche de l'estuaire soulèvent des questions liées à plusieurs séries de facteurs :

- La prise en compte de contraintes environnementales notamment dans le cadre de la directive européenne Natura 2000.
- Les risques sanitaires liés aux rejets atmosphériques d'Ambès qui concernent 86 200 personnes sur 147 km² dont 51 900 sur la presqu'île (100 km²).
- Le risque inondation (pour une bonne partie de la presqu'île) nécessitant pour le Port autonome de Bordeaux, les collectivités locales et les exploitants, des travaux d'un coût élevé.

Que privilégier? La sécurité des habitants du territoire concerné ou le développement économique du secteur pouvant profiter à l'agglomération, avec à la clé, des créations d'emplois?

Compensations et études :

- La Cub mène une étude destinée à examiner l'exposition des populations d'Ambès aux risques sanitaires (ERS d'Ambès). Cette étude aux conclusions encourageantes souligne une absence d'excès de risque.
- L'urbanisation du secteur est limitée de manière stricte.
- Dans la recherche d'une sécurité industrielle accrue, sont envisagées des installations «bords à quai» n'utilisant que le mode maritime pour les transports de produits réputés dangereux.

Questions annexes

Contribution individuelle de Jean-Marc Gancille, vice-président du C2D, Directeur du développement durable au groupe Evolution.

N'ayant pu participer aux réunions, Jean-Marc Gancille transmet ces éléments comme compléments aux travaux du groupe.

Afin d'enrichir le «porter à connaissance», il lui semble qu'on peut aussi évoquer :

► **Les Grands Equipements ou «Grands Equipements Inutiles Imposés» (SIC) :**

Plusieurs grands équipements sont en projet sur La Cub : Grand Stade, Centre culturel du Vin, MECA, Arena...

Ces projets interrogent vraiment la question de la démocratie et de la justice environnementale au regard de leur impact environnemental, du coût pour les finances publiques et d'un retour sur investissement discutable.

► **La question du transport aérien**

Faut-il l'encourager? (notamment le low cost subventionné) au regard de ses bénéficiaires réels (les plus fortunés, les plus pollueurs)?

► **Les risques de rupture énergétique et d'approvisionnement alimentaire**

Ces risques sont beaucoup plus aigus qu'on ne l'imagine souvent sur La Cub. Ils soulèvent donc la question de l'accès équitable aux ressources restantes.

► **L'urbanisme commercial et sa densité sur l'agglomération**

Il a pour corollaire : la pollution visuelle de l'affichage publicitaire qui s'impose à chacun parfois contre son gré...

► **La valorisation des déchets**

Peut-être pourrait-on (faudrait-il?) améliorer la valorisation des déchets au prix de lois plus «liberticides».

CND Composition du groupe de travail

» Membres du C2D

Christine Bielle (architecte), Winston Brugmans (président du Réseau Paul Bert), Sylvie Cambou (citoyenne de Talence), Jean-Louis Charbey (proviseur adjoint retraité), Laurent Couderchet (Université Michel de Montaigne), Laurine Couffignal (candidate spontanée), Fanny Crochet (candidate spontanée), Alyssa Daoud (candidate spontanée), Jean-Charles de Munain (citoyen de Gradignan), Philippe Derambure (citoyen de Mérignac), Bernard Favre (Cap Sciences), Jean-Marc Gancille (Groupe Evolution), Pierre Georges (candidat spontané), Sylvie Giberay (directrice administrative et financière de Mollat), Rodolphe Guoin (fondation Bordeaux Université), Maurice Goze (professeur en Droit de l'Urbanisme), Blandine Grandchamp (candidate spontanée), Eliot Jacquin (CTO & co-founder 10h11), Sylvie Laborie (directrice Action sociale), Laura Lobjoit (Cabinet Bellibule), Bruno Marrier (citoyen de Talence), Sébastien Martin (candidat spontané), Evanguélia Michaeloudes-Montarnier (Pépinière d'Entreprises Artisanales), Charles-Henri Mignon (candidat spontané), Mickael Millac (candidat spontané), Kalidou Niang (CSL 33 - Coordination Syndicale du Logement), Karine Oudot (agence KORDD), Nicolas Perre (citoyen de Bassens), Francis Pougnet (citoyen de Bègles), Dominique Prost (Centre régional Eco-énergétique Aquitaine), Claude Sorbets (IEP de Bordeaux), Jasmine Thomas (candidate spontanée).

» Elus de La Cub invités

Stéphane Ambry, Gérard Chausset, Laure Curvale, Max Guichard, Fabien Robert, Anne Walryck.

» Les agents communautaires

Cécile Calas, Isabelle Haumont, Etienne Lhomet, Karinne Mabillon.

» **Université de Bordeaux (urbanisme, géographie, sociologie, philosophie, sciences politiques)**

► **Etudiants**

Anna Milliard, Aurore Trélaün, Louise Barraud, Benjamin Bridet, Clémence Halbout, Esther Martinez, Girish Buckhory, Hélène Durand, Jeremiah Liger, Johanna Cavatore, Mélanie Nunez, Noémie Rondel, Olivia Michna, Pauline Ménegazzi, Pierre Pauzat, Aurèle Seignon, Coralie Guibert, Fanny Pecheux, Dauphine Mirieu De Labarre, Clara Lalanne, Carole Bizet, Marie Laborde, Dang Viet Anh, Philippe Guilbaut, Mathilde Gendronneau, Guillaume Lefrère, Lylia Ait Allaoua, Eva Chiron, Nestor Engone-Elloué, Sophie Chatain, Coralie Robert, Delphine Narzabal, Carolina Martinez, Léo Pometti.

► **Thierry Oblet**

(maître de conférence en sociologie - Université de Bordeaux 2).

La Chaire “Gilles DELEUZE - métropole, nature, démocratie”
est portée par la fondation Bordeaux Université et financée par La Cub,
Edf et Systra..

Interface originale entre les mondes universitaire et socioéconomique,
la fondation fédère autour d'elle des entreprises, des associations, des
collectivités, des citoyens qui imaginent et pilotent avec les universitaires
des projets mutuellement bénéfiques.

contact : chaire.deleuze@univ-bordeaux.fr
www.fondation.univ-bordeaux.fr

» Partenaires



Sur des territoires parfois voisins, tous les citoyens n'ont pas le même accès à l'urbanité, au cadre de vie, ni la même exposition aux nuisances et aux risques. Ils n'ont pas non plus la même capacité à interpeler la puissance publique.

En révélant des inégalités, la justice environnementale s'intéresse au partage équitable de l'espace écologique. Elle s'attache à éviter les dommages et, s'il y a lieu, cherche à les compenser.

Pour sa première année, la chaire Gilles Deleuze, «Métropole, nature, démocratie» s'est penchée sur cette question en faisant intervenir la philosophe politique Cynthia Fleury, auteure de «L'exigence de la réconciliation : biodiversité et société».

En préparation de sa venue, le Conseil de développement de l'agglomération bordelaise (C2D) a constitué un groupe de travail ouvert pour réfléchir aux sujets et aux sites sensibles en matière de justice environnementale sur l'agglomération bordelaise.

Conseil
de Développement Durable
de l'agglomération bordelaise

C2D - Conseil de développement durable
de l'agglomération bordelaise

La Cub - esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux cedex

05 56 93 65 11 - c2d@cu-bordeaux.fr
www.c2d.lacub.fr - facebook.com/c2d.lacub.fr
www.twitter.com (c2d_lacub)

COMMUNAUTÉ
URBAINE DE BORDEAUX

LACUB
www.lacub.fr

